



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gouvernement

Question écrite n° 100670

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'absence de secrétaire d'État aux anciens combattants après le remaniement ministériel. Il insiste sur le caractère inacceptable d'une telle décision prise sans aucune concertation, au mépris des associations d'anciens combattants. Alors qu'ils constatent, année après année, que leurs revendications, en faveur desquelles M. Nicolas Sarkozy s'était engagé en 2007, sont restées sans réponse de la part des gouvernements successifs, les anciens combattants découvrent avec stupéfaction la disparition d'un secrétaire d'État dédié auprès du ministre de la défense. Il rappelle l'engagement qui avait été aussi pris par le candidat Nicolas Sarkozy durant la campagne des élections présidentielles de 2007 « d'assurer la représentation des anciens combattants au niveau du Gouvernement par un interlocuteur privilégié ». L'émotion est forte parmi les associations d'anciens combattants qui assimilent cette décision à une rupture du lien entre l'État et tous ceux qui se sont sacrifiés pour la Patrie. En conséquence, il souhaite connaître les raisons qui ont conduit à une décision aussi grave et dont le caractère symbolique n'échappe à personne. Il le sollicite solennellement afin que soit rétabli le secrétariat d'État aux anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100670

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1617

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)